

Année
2017/2018



Mon enfant
de 0 à 11 ans

ELVEN

+ d'infos sur
www.elven.bzh



Chers parents,

Dans ce guide, vous trouverez l'ensemble des éléments utiles pour préparer les différentes étapes de vie de votre enfant, de la naissance à l'entrée au collège, et pour lesquelles la commune d'Elven vous accompagne.

Nouveautés 2017-2018 !

L'ensemble des activités périscolaires, dont l'ALSH, l'animation jeunesse et la garderie de l'école Catherine Descartes seront gérées par la commune d'Elven à partir du mois de janvier 2018. Nous vous communiquerons de plus amples informations à partir de la rentrée scolaire.

En octobre, vous êtes invités à une réunion de présentation de la restauration scolaire.

Nous espérons que ce guide répondra à vos différentes questions. Vous avez également à votre disposition le site internet de la ville www.elven.bzh et la page facebook @VilleElven pour vous tenir informés des actualités à venir.

Le bien-être de vos enfants reste au cœur de la préoccupation des élus municipaux.

Nous souhaitons donc aux plus grands une bonne année scolaire 2017/2018, et aux plus petits une année riche en découvertes.

Sophie Guyomarc'h
Adjointe au Maire
Rachel Eychenne
Conseillère municipale déléguée
Chargée de l'Enfance et de la vie scolaire

Mon enfant de 0 à 11 ans

Multi-accueil pour les enfants de 2 mois à 4 ans	p. 2
Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP).....	p. 4
Bébés lecteurs.....	p.4
R.I.P.A.M	p.4
L'inscription au restaurant scolaire et aux TAP.....	p. 5
La restauration scolaire	p. 7
Les ateliers périscolaires	p. 9
La sécurité routière à l'école.....	p. 12
Contacts.....	p. 14

Sommaire

À PETIT

Multi-accueil de 30 places
pour les enfants de 2 mois à 4 ans

Horaires : 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Les différents types d'accueil :

- Accueil régulier de 1 à 5 jours/semaine
- Accueil occasionnel
- Accueil d'urgence ou de dépannage en fonction des places disponibles

Le personnel :

- Des éducateurs de jeunes enfants
- Des auxiliaires de puériculture
- Des aides maternelles (C.A.P. Petite enfance)
- Une infirmière
- Des agents de service



Comment faire une demande d'inscription ?

Dès que possible par un simple appel téléphonique pour entrer en liste d'attente. Pour être retenue, la demande doit être confirmée tous les mois auprès de la directrice.

Attribution des places :

Pour l'accueil régulier, une commission d'admission se réunit une fois par an pour attribuer des places aux familles sur liste d'attente. La priorité est donnée aux familles elvinoises. Les enfants porteurs de handicap font l'objet d'une attention toute particulière et peuvent être accueillis jusqu'à 6 ans.

Pour l'accueil occasionnel, les places sont attribuées en fonction des disponibilités.

Inscription et tarification :

Un dossier administratif est constitué et un contrat d'accueil est signé entre la famille et le multi-accueil.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille, selon un barème établi par la C.A.F. Ce prix comprend le temps d'accueil, les couches et les repas.

Modalités de paiement :

- chèque
- espèces
- prélèvement bancaire
- C.E.S.U
- paiement sécurisé sur le portail famille

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur du multi-accueil sur le site internet de la commune www.elven.bzh.

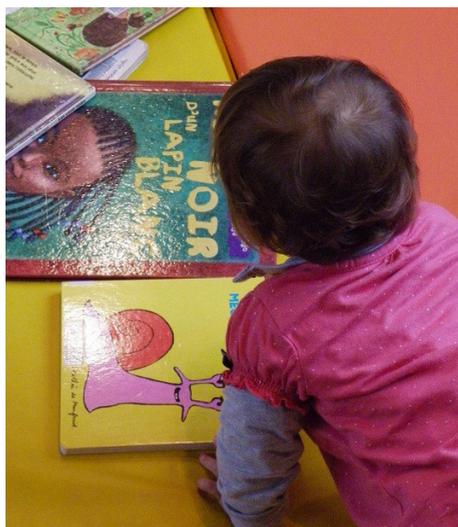


Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP est un service gratuit et sans inscription pour les enfants entre 0 et 6 ans accompagnés d'un parent. Le jeudi matin, en itinérance sur 6 communes, le LAEP vous propose un moment convivial, d'échange, de jeux et de rencontres dans un environnement chaleureux et adapté aux jeunes enfants.

Bébés lecteurs

Tous les 3^{èmes} mardis de chaque mois, à partir de 10h, la médiathèque d'Elven propose un temps pour les tous-petits au rythme d'histoires, de chansons et de comptines extraordinaires. Annie et Estelle donnent le goût de la lecture et des belles histoires à vos bébés de 0 à 3 ans.



R.I.P.A.M

Le Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles vous informe sur la petite enfance, les droits, les statuts et le contrat de travail. C'est aussi un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges entre assistantes maternelles. Ce service gratuit vous aide également à la professionnalisation.

Pour simplifier vos démarches !

Inscription Restaurant scolaire

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SUR LE PORTAIL FAMILLE

Du 29 mai au 18 juin 2017

POURQUOI un portail Famille ?

C'est un espace personnel et sécurisé par identifiant et mot de passe accessible depuis chez vous. Un dossier est pré-rempli pour toutes les familles déjà inscrites en 2016-2017 au restaurant scolaire.

- ✓ Vérifier et modifier vos coordonnées et informations
- ✓ **Faire votre inscription au restaurant scolaire pour la rentrée 2017/2018**
- ✓ Avoir la possibilité de payer vos factures en ligne (paiement sécurisé)
- ✓ Télécharger et envoyer les documents demandés par le portail.

COMMENT accéder au portail famille ?

Sur www.elven.bzh (en bas de la page d'accueil), accédez au portail famille avec votre identifiant et votre mot de passe qui se trouvent en bas de votre dernière facture restauration scolaire et multi-accueil. Si vous êtes une nouvelle famille, vous pouvez créer votre espace personnel directement sur le portail.

COMMENT fonctionne le portail famille ?

Utilisez le guide utilisateur téléchargeable sur www.elven.bzh, rubrique **Enfance Jeunesse > Inscription en ligne**. Vous n'avez pas d'ordinateur ni d'accès à internet : un ordinateur est à votre disposition ainsi que le guide utilisateur à l'accueil de la mairie.

Vous n'avez pas d'IDENTIFIANT ?

Contactez le service Enfance au 02 97 53 31 13 ou envoyez un mail à portailfamille@elven.fr

IMPORTANT !

Pensez à mettre à jour les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la sortie des activités ainsi que les autorisations de droit à l'image.



Bienvenue dans votre espace personnel.

Pièces à fournir :

Par le portail famille, par mail ou bien directement en mairie.

Inscription au restaurant scolaire :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture de téléphone, électricité...) pour l'application des tarifs elvinois ou extérieurs.
- Attestation CAF ou MSA de l'année en cours indiquant le quotient familial (ou l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et l'attestation de paiement des prestations familiales). Sans ces documents, le tarif de la tranche 5 sera appliqué.
- En cas d'option pour le prélèvement automatique, le formulaire de demande de prélèvement SEPA, (téléchargeable sur le portail) et un relevé d'identité bancaire (Inutile si le prélèvement était déjà appliqué l'an passé).

Inscription aux TAP :

(Uniquement pour l'école Catherine DESCARTES)

- La fiche sanitaire TAP (Téléchargeable sur le portail). Sans ce document, votre enfant sera dirigé vers la garderie payante à la rentrée.
- La carte d'autorisation de sortie, si vous autorisez votre enfant à quitter seul l'établissement après les TAP (À découper à la fin de ce livret et à déposer en mairie pour qu'elle soit plastifiée). La carte est remise aux enfants le jour de la rentrée.

ATTENTION !

Votre inscription ne sera valide et définitive qu'à réception des pièces à fournir. Si vous n'êtes pas inscrit ou bien si votre dossier est incomplet avant le 18 Juin, le tarif du restaurant scolaire le plus haut sera automatiquement appliqué.

Restauration scolaire



La **CUISINE CENTRALE** c'est **3** cuisiniers et **4** agents **qui cuisinent pour vos enfants 80 %** de produits frais et toujours en favorisant les circuits courts et **bio**.

Le **RESTAURANT SCOLAIRE** c'est : **24 agents** présents quotidiennement pour assurer et surveiller le service. **620 enfants** déjeunent au restaurant scolaire. Les maternelles sont servis à table et les élémentaires au self. Retrouvez les menus et le règlement du restaurant sur le site de la ville www.elven.bzh !



Réunion d'information
sur la restauration scolaire
à 18h au restaurant scolaire.
Jeudi 28 septembre 2017

TARIFS 2017-2018

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, lors de la séance du 10 avril 2017, **de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour la 3^{ème} année consécutive.**

Le prix de revient d'un repas servi au restaurant scolaire en 2016 s'élevait à 7,29€. Ce coût comprend l'achat des denrées, la production du repas et le personnel de la cuisine centrale et du restaurant scolaire. Seule une partie de ce coût reste à la charge des familles. Les factures sont établies en fonction du quotient familial et de la grille tarifaire adoptée en Conseil Municipal (voir ci-contre), Elles sont établies au nom du responsable légal 1 indiqué sur la fiche d'inscription et sont transmises par mail.

MOYENS DE PAIEMENT

- Paiement en ligne via le portail famille
- Prélèvement automatique
- Espèces
- Chèque (à l'ordre de Régie Cantine Elven)

Enfant elvinois

Tranches tarifaires et quotient familial	Tarif repas
Tranche 1 (de 0 à 550 €)	2,20 €
Tranche 2 (de 551 à 790 €)	2,70 €
Tranche 3 (de 791 à 1210 €)	3,25 €
Tranche 4 (de 1211 à 1440 €)	3,95 €
Tranche 5 (à partir de 1441 €)	4,40 €

Enfant extérieur

Tranches tarifaires et quotient familial	Tarif repas
Tranche 1 (de 0 à 550 €)	2,85 €
Tranche 2 (de 551 à 790 €)	3,50 €
Tranche 3 (de 791 à 1210 €)	4,20 €
Tranche 4 (de 1211 à 1440 €)	5,15 €
Tranche 5 (à partir de 1441 €)	5,70 €

Pour bénéficier du bon tarif, n'oubliez pas d'inscrire votre enfant et de nous transmettre vos justificatifs !

Sécurité routière

Adoptez les bons gestes !

Le bon réflexe ...

Quand cela est possible, je vais à l'école ...

... **à pied** : seul ou accompagné par le **Carapatte**. En effet, deux lignes sont à votre disposition. Renseignements : www.elven.bzh

... **à vélo** : vous pouvez garer vos vélos dans chaque école.

... **par le car** : renseignements sur : www.kiceo.fr



Sécurisation des écoliers aux passages piétons ...

Matin et soir, des agents communaux sont présents pour aider lors de la traversée **des rues Rochefort et Robert de la Noë**.

Claire, Chantal, Cathy et Michèle vous attendent avec le sourire !

Rue Rochefort :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 17h

Rue Robert de la Noë :

Lundi, Mardi et Jeudi

De 8h20 à 8h50 et de 16h25 à 16h55

Vendredi

De 8h20 à 8h50 et de 15h55 à 16h15

A vélo, le port du casque devient obligatoire

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique (excellente pour la santé) nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.



La « zone 20 », zone limitée à 20 km/h...

La « zone 20 » est une zone de rencontre entre les piétons et les véhicules où le piéton est prioritaire sur tous les véhicules (même hors passage piétons).



Arrêt dépose-minute...

**Horaires école Saint Joseph :
8h15 à 8h30**

Pour les deux écoles, cette zone d'arrêt permet de déposer les enfants en toute sécurité sans avoir à chercher de place de stationnement. Pour que le système soit efficace, il n'est utilisable que **pour les enfants du CP au CM2, car le conducteur ne doit pas quitter son véhicule !**

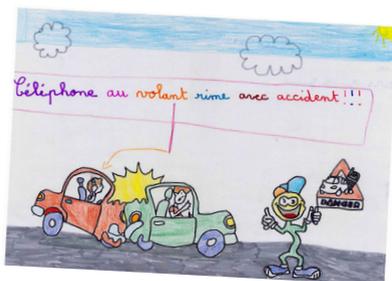


Emplacement de stationnement pour les enfants temporairement invalides...

Si votre enfant est temporairement invalide (béquilles, fauteuil, ...), vous pouvez vous adresser au policier municipal qui vous remettra une autorisation de stationnement. Toutes les modalités pour la mise en place de ce dispositif sont visibles sur www.elven.fr ou en mairie.

Concours de dessin-message Koul'ô volan

Chaque année, la mairie organise un concours de dessin-messages dans les écoles sur la sécurité routière ! Encore bravo à **Arthur Moine** et **Gabin Campy** pour leurs 1^{ers} prix en 2016 !



Fiche contacts

MULTI-ACCUEIL

14 rue des Ecoles - Tél : 02 97 53 04 31 - Mail : multiaccueil@elven.fr

LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents



Tél : 02 97 53 04 31 - Mail : laep.payselven@elven.fr - : @LAEPpayselven

RIPAM - Relais Intercommunal Parents Assitantes Maternelles

Tél : 02 97 45 58 66 - Mail : ripamargoet@gmail.com

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, le jeudi de 14h à 18h.

CRÈCHE INTER ENTREPRISES LE P'TIT CLUB

ZA Lamboux 56250 ELVEN - Tél : 02 97 67 61 08 - www.ptitclub.fr

PORTAIL FAMILLE

Mairie d'Elven Place de Verdun BP9 -Tel : 02 97 53 31 13 - portailfamille@elven.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Vincent Potier à la cuisine centrale au 02 97 53 38 26 - restauration@elven.fr

Pour la facturation : regie.restauration@elven.fr

COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE ET T.A.P (Ecole C. Descartes)

Elodie Bochet 02 97 53 31 13 ou 07 71 43 99 03 - enfance.jeunesse@elven.fr

GARDERIE PÉRISCOLAIRE (C. DESCARTES) - 02 97 53 33 19

Le service fonctionnera à partir du 4 septembre 2017 :

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 19h (vendredi à partir de 16h)

- Le mercredi midi de 12h15 à 13h

Aide aux devoirs : lundi et jeudi soir

ÉCOLE CATHERINE DESCARTES

7 rue Robert de la Noë - Tél : 02 97 53 33 19

ÉCOLE SAINT JOSEPH

11 rue Quintin - Tél : 02 97 53 30 94

ASSOCIATION ELVEN SPORTS LOISIRS :

ACCUEIL de LOISIRS mercredis et vacances scolaires

1 rue de la Passion - Tél : 02 97 53 51 07 - elven-sports-loisirs@orange.fr

CARAPATTE

Tél : 02 97 53 31 13 - Mail : carapatte.elven@gmail.com

KICÉO

Permanence en mairie (salle du conseil municipal) le lundi 28 août 2017 de 9h30 à 17h. Site internet : www.kiceo.fr

Les aires de jeux !

Aire de jeux face au restaurant scolaire



Skatepark





Aire de jeux rue Sainte Anne



Aire de jeux du Guého





Ville d'Elven
Place de Verdun
BP9
56250 ELVEN
Tél : 02 97 53 31 13
Fax : 02 97 53 34 68
Mail : mairie@elven.fr
Site : www.elven.bzh

ELVEN